Compte rendu du Conseil Municipal
du 14 décembre 2007

L'an deux mil sept, le quatorze décembre, à 19 H 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

Présents : MM. MASSIAS, LIOTE, ROSSAT, GRANDGIRARD, BOTEY, JEANNIN, SAIAH
Mmes HAMRO, BRETON, BARRE, FABRO, LAMY

Absents excusés : M. SCHNEIDER, Mme NORO

Procuration : M. SCHNEIDER à M. GRANDGIRARD
Mme NORO à Mme HAMRO

Secrétaire : Christophe GRANDGIRARD

Rémunération agents recenseurs

Pour : 11 Contre : 3 Abstention : 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu, à la demande de l'INSEE, de réaliser début 2008 le recensement de la population.
Pour se faire, nous devons nommer deux agents recenseurs qui seront rémunérés par la Commune selon le barème suivant :

- 1,68 € par habitant recensé (bulletin individuel)
- 1,02 € par logement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **fixe** la rémunération des agents recenseurs selon le barème ci-dessus,
- **autorise** le Maire à signer les arrêtés de nomination.

Complément de salaire

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Dans un souci d'égalité par rapport au reste du personnel, le Maire propose au Conseil Municipal de verser un complément de salaire à Mademoiselle Isabelle STIQUEL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **accepte** cette proposition,
- **autorise** le paiement, à Melle Isabelle STIQUEL, employée sous contrat de droit privé, d'un complément de salaire de 500 € qui lui sera versé avec le salaire de janvier 2008,
- **autorise** le Maire à signer un avenant à son contrat.

Acquisition de la synagogue

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises le 12 octobre et le 16 novembre 2007 au sujet de l'acquisition de la synagogue.

Il rappelle le projet de création d'un musée sur l'Histoire des Juifs de Foussemagne et du Territoire de Belfort.

Après maintes négociations, le propriétaire de la synagogue, M. Emile BURGY, ramène ses prétentions à la somme de 160 000 € à la condition que le projet reste la création d'un musée sur l'Histoire des Juifs de Foussemagne et du Territoire de Belfort.

Ce projet fait l'unanimité de la part des services de l'Etat, des Parlementaires, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Municipalité de Foussemagne, de la Communauté Juive. Des Associations, des particuliers et l'Office du Tourisme sont prêts à nous aider dans ce projet d'intérêt général et public : la préservation de la mémoire juive.

Le lieu de Foussemagne pour y créer un tel musée est unique en France : *« Foussemagne est le seul village en France avec une synagogue et pas d'église »* dixit André FROSSARD, académicien et dont la famille est originaire de Foussemagne (voir aussi notre site officiel sur www.foussemagne.fr).

La guerre de 1939-1945, avec la politique violemment antisémite de l'Allemagne nazie, porta un coup fatal aux derniers membres de la Communauté Juive. Les familles PICARD, BIGEARD, BRUNSWICK qui se trouvaient être parmi les dernières familles juives de Foussemagne, furent touchées par la déportation. La synagogue fut saccagée et n'a pas été rétablie à la Libération**.**

D'autre part, ce bâtiment, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 21 décembre 1984, n'est pas entretenu par son propriétaire. Plusieurs courriers de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DRAC lui demandant d'entretenir l'édifice en lui rappelant les aides dont il pouvait bénéficier, n'ont pas eu de suite.

Une procédure d'expropriation pourrait être engagée mais sans garantie de résultat. De plus, cette procédure risque d'être longue et coûteuse. Même si elle aboutissait en notre faveur, les coûts de réhabilitation du bâtiment en seraient également sensiblement augmentés au terme de la procédure qui peut durer de longues années.

Financièrement parlant, tous les partenaires sont prêts à aider la Commune à acquérir, à réhabiliter, à aménager et à animer cet édifice et le musée.

Ce grand projet n'a pas seulement un intérêt local mais il va bien au delà de nos frontières.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **confirme** son intention de créer un musée sur l'Histoire des Juifs de Foussemagne et du Territoire de Belfort.
- **adopte** l'opération qui s'élève à la somme de 164 800 €, frais de notaire compris,
- **sollicite** les subventions au taux maximum,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel qui peut s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T (€)	Détail	Montant H.T. (€)	Taux
Acquisition de la synagogue Frais de notaire	160 000 4 800	Aides publiques sollicitées : Etat Conseil Régional Conseil Général	 49 440 49 440 32 960	 30% 30% 20%
		Autofinancement (fonds propres, emprunt)	32 960	20%
TOTAL	164 800	**TOTAL**	164 800	100%

- **l'acquisition s'effectu**era dès la notification des subventions.
- **autorise** le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération modificative - Budget Commune

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Suite à des observations, il y a lieu de procéder à la modification suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes
6413	+ 2 500	
60612	- 500	
60631	- 1 500	
61522	- 500	
665	+ 36	
61551	- 36	

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes
2313/18	- 2 310	
2313/28	+ 2 310	
2151	+ 581	
21311	- 581	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **vote** le transfert de crédit ci-dessus.

Questions diverses

Kaïma HAMRO :

- demande quand la piscine d'Etueffont réouvrira. Le Syndicat ne peut pas se prononcer sur une date d'ouverture. Du retard a été pris. Tout dépend des entreprises et du climat.
- demande pour la distribution des colis de Noël. Annick BARRE l'informe qu'un message lui a été laissé pour qu'elle vienne chercher la liste et les colis.

Christophe GRANDGIRARD :

- trouve que l'eau du robinet sent un peu trop le chlore. Le Maire va se renseigner auprès de la CCBB.
- propose d'organiser une collecte de sang avec la Croix Rouge sur la Commune. Pour que cela puisse se faire à Foussemagne, il faudrait une cinquantaine de personnes. Un appel sera mis dans le prochain bulletin.

Daniel ROSSAT :

- demande sous quel statut est embauchée la femme de ménage qui nettoie la nouvelle école. Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un contrat occasionnel de droit privé à durée déterminée. La délibération du 31 mars 2006 l'autorise à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités du service, des agents non titulaires à titre occasionnel.
- demande s'il est normal que les fenêtres dans la maison Ielsch soient en PVC. Le Maire lui répond que les dossiers de PC et de déclarations préalables sont instruits par la DDEA et qu'il allait vérifier tout cela.

La séance est levée à 19H30

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire